

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DEVE 1059** Mise à disposition d'un terrain dans le square Héloïse et Abélard (13<sup>ème</sup>), pour du compostage alimentaire – Convention d'occupation du domaine public avec l'association « J'aime le vert ».

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'association J'aime le Vert afin d'autoriser l'installation et la gestion d'une zone de compostage alimentaire dans le square Héloïse et Abélard (13<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association « J'aime le Vert » visant à autoriser l'installation et la gestion d'une zone de compostage alimentaire dans le square Héloïse et Abélard (13<sup>ème</sup>).

Article 2 : Madame la Maire de Paris autorise l'association J'aime le Vert à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à l'installation de cette activité, notamment pour le pavillon et les bacs de compostage alimentaire, dans le square Héloïse et Abélard à Paris (13<sup>ème</sup>).

Article 3 : La convention est conclue pour une durée d'un an tacitement renouvelable jusqu'à six ans maximum.